

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 juin 2005
(convocation du 13 juin 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. CANIVENC René à Mme. RAFFARD Florence
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (**jusqu'à 10h20**)
M. CAZENAVE Charles à Mme. CAZALET Anne-Marie
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. DELAUX Stéphan à Mme. CARLE DE LA FAILLE M-Claude
M. DUCASSOU Dominique à M. CANOVAS Bruno
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
M. FERILLLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISSON Serge
M. GELLE Thierry à M. FAVROUL Jean-Pierre (**jusqu'à 10h15**)
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LABARDIN Michel à M. MERCHERZ Jean
M. LOTHaire Pierre à M. SEUROT Bernard
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. JORDA-DEDIEU Carole
M. NEUVILLE Michel à M. MILLET Thierry
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme TOUTON Elisabeth (**jusqu'à 10H20**)
M. QUANCARD Joël à M. SOUBIRAN Claude
M. QUERON Robert à M. JUNCA Bernard
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SARRAT Didier à Mme CONTE Marie-Josée (**jusqu'à 12h00**)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MANGON Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie d'Exploitation des restaurants communautaires-Exercice 2004-Rapport d'activité et compte financier-Adoption.

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n°2002/0868 en date du 22 novembre 2002 a créée la Régie d'Exploitation des restaurants communautaires à simple autonomie financière avec un budget distinct de celui de la collectivité.

Les faits marquants du rapport d'activité pour cette deuxième année d'exploitation font ressortir les éléments suivants :

-Quelques chiffres clés :

Nombre de repas servis : 167 178

Nombre de jour d'ouverture : 255

Moyenne de repas par jour : 656

-Le montant de la subvention d'exploitation versé par le budget principal s'est élevé à 952 413,98 € HT pour une prévision initiale de 1 171 827,10 € HT.

-Le compte administratif de l'exercice 2004 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement avec la reprise du résultat de l'exercice antérieur se présente comme suit :

En charges à : 1 538 641,03 € HT

En produits à : 1 539 241,03 € HT

Elle est en excédent de 600 €

La section d'investissement avec la reprise du résultat de l'exercice antérieur se présente de la manière suivante :

En dépenses à : 2 133 692,04 € HT

En recettes à : 2 285 889,51 € HT

Elle est en excédent de 152 197,47 €

-Le compte de gestion établi par le comptable pour l'exercice 2004 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement avec la reprise du résultat de l'exercice antérieur se présente comme suit :

En charges à : 1 538 641,03 € HT

En produits à : 1 539 241,03 € HT

Elle est en excédent de 600 €

La section d'investissement avec la reprise du résultat de l'exercice antérieur se présente de la manière suivante :

En dépenses à : 2 133 692,04 € HT

En recettes à : 2 285 889,51 € HT

Elle est en excédent de 152 197,47 €

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir arrêter le compte financier de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exercice 2004, composé du compte administratif et du compte de gestion, en adoptant les termes de la délibération suivante :

Vu les dispositions du code des communes et du code général des Collectivités territoriales, notamment l'article R2221.98,

Vu les décrets et les instructions ministérielles sur la comptabilité publique et notamment l'instruction M 14,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la régie lors de sa séance du 7 juin 2005,

Vu le budget de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y attachent,

Vu le compte financier préparé par l'agent comptable sur présentation de son Président, le Conseil de Communauté :

- Arrête le compte financier de l'exercice 2004 comme suit,

Pour la section de fonctionnement (incluant les résultats des exercices précédents) :

En charges à : 1 538 641,03 € HT

En produits à : 1 539 241,03 € HT

Soit un résultat de clôture de 600 € HT

Pour la section d'investissement (incluant les résultats des exercices précédents) :

En dépenses à : 2 133 692,04 € HT

En recettes à : 2 285 889,51 € HT

Soit un résultat de clôture de 152 197,47 € HT

- Décide d'affecter :

-sur l'article 002, « Excédents de fonctionnement reportés », le solde du résultat disponible s'élevant à 600 € HT.

-sur l'article 001, « Excédents d'investissement reportés », le solde du résultat disponible s'élevant à 152 197,47 € HT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 JUILLET 2005**

M. HENRI HOUDEBERT

